

Vaccination contre les virus HPV : informations sur les effets indésirables

Le profil de sécurité des vaccins contre les infections par les virus HPV est bien établi. Il a été confirmé après plus de 15 ans d'utilisation et plus de 300 millions de doses administrées dans le monde dont plus de 12 millions en France.

SURVEILLANCE POST-VACCINATION DE 15 MINUTES

En raison d'un risque de malaise, syncope parfois sans symptômes présyncopaux, ou de réaction anaphylactique, les personnes recevant le vaccin doivent être surveillées attentivement pendant 15 minutes après l'injection.

Ces malaises (voire pertes de connaissance brèves), **peu fréquents et rapidement résolutifs**, peuvent correspondre à une réaction psychogène à l'injection. Ils peuvent s'accompagner de tremblements ou de raideurs. Par conséquent, il est important que des mesures simples soient mises en place afin d'éviter toute blessure : les personnes vaccinées doivent **rester allongées** (sur des tapis de sol ou couvertures) ou **assises par terre** adossées à un mur dans un espace dégagé.

Une réaction anaphylactique est exceptionnelle et peut survenir comme avec tous les vaccins injectables. Il est recommandé de toujours disposer d'un traitement médical approprié et d'**appeler le 15**.

Bien informer des effets indésirables

- Interrogez les personnes vaccinées sur une potentielle inquiétude ou anxiété sur cette vaccination et apportez-leur les éléments pour les rassurer si nécessaire.
- Rappelez aux personnes vaccinées qu'il est important de vous avertir rapidement si elles ne se sentent pas bien après la vaccination.
- Sensibilisez les personnes vaccinées aux effets indésirables qu'elles pourraient ressentir : la majorité d'entre eux seront d'intensité légère à modérée et, même s'ils peuvent être gênants, ils disparaîtront spontanément en quelques jours :

→ réactions au site d'injection (rougeurs, douleurs et/ou inflammation), et céphalées : ces effets indésirables sont connus et attendus.



Dans de très rares cas, certains effets indésirables peuvent être graves ou inattendus (non mentionnés dans le RCP et la notice) et doivent être déclarés auprès du centre régional de pharmacovigilance ou sur le portail : signalement.social-sante.gouv.fr.



Pour toutes les informations relatives aux principaux effets indésirables et au suivi des effets indésirables, rendez-vous sur ansm.sante.fr : « Dossiers thématiques » > « Vaccins et vaccination » > « Vaccins HPV ».



Consultez également l'information du vaccin Gardasil 9 sur la base de données publique des médicaments : base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr